

Minister for  
International  
Trade



Ministre du  
Commerce  
extérieur

N<sup>o</sup> 163

Le 3 août 1990

LE MINISTRE RÉAGIT À LA RECOMMANDATION DU COMITÉ SÉLECT  
DE L'AUTOMOBILE CRÉÉ DANS LA FOULÉE DE  
L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a déclaré aujourd'hui que le Canada ne consentirait pas à modifier à la hausse les règles d'origine permettant le commerce en franchise des produits de l'automobile entre le Canada et les États-Unis, à moins que cette mesure ne soit clairement à l'avantage de l'industrie canadienne et qu'elle ne contribue à améliorer la compétitivité de cette dernière.

M. Crosbie réagissait à une recommandation rendue publique aujourd'hui par le Comité sélect de l'automobile et voulant que les règles d'origine passent de 50 à 60 %. Le gouvernement n'est pas tenu d'appliquer cette recommandation.

"Nous ne voyons pas l'intérêt qu'il y a pour le Canada à donner suite à cette recommandation prise individuellement, a dit M. Crosbie. L'étude du Comité et nos propres analyses en arrivent à la conclusion que c'est le Canada qui devrait en grande partie faire les frais de cette recommandation, tandis que la plupart des avantages iraient aux États-Unis."

Un nombre important de Canadiens faisant partie du Comité ont fait part de préoccupations analogues quant aux conséquences de cette recommandation pour l'industrie canadienne. Ils n'ont pas appuyé la recommandation en vue d'augmenter la teneur ou ont exprimé des réserves à son sujet.

M. Crosbie s'est réjoui du fait que le Comité a entrepris une étude en vue de trouver des façons d'améliorer la compétitivité globale de l'industrie nord-américaine. M. Crosbie a dit que le Canada continue d'accorder la priorité à cette étude et qu'il a hâte de connaître les conclusions auxquelles elle en arrivera. "Il est trop tôt pour examiner à la pièce des modifications à la politique de l'automobile, y compris la question des cinquante ou des soixante pour cent, sans d'abord connaître l'opinion du Comité sur toute la question de la compétitivité", a ajouté le Ministre.

Le Comité sélect de l'automobile est un groupe consultatif binational du secteur privé, créé en vertu de l'Accord de

libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il a pour mandat d'évaluer la situation de l'industrie nord-américaine et de proposer des éléments de politique gouvernementale et des initiatives privées visant à améliorer la compétitivité de cette industrie sur les marchés intérieurs et extérieurs.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les journalistes sont invités à contacter :

Le Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874